

Lorsqu'on se fait cambrioler

Lorsqu'on se fait cambrioler, il y a certaines règles à respecter. D'abord, il ne faut toucher rien. Appeler le commissariat et attendre qu'une équipe soit disponible pour venir constater l'effraction. L'arrivée de la police scientifique. Et comme le cambrioleur ne portait pas de gants et qu'il a mis ses mains partout, sur les montants de la fenêtre, le socle de la console de jeux, sur les poignées de porte, sur les tiroirs de la commode et les boîtes à bijoux. On est persuadé qu'il a laissé ses empreintes partout.

Cependant, moins que votre cambrioleur n'appuie correctement sa main sur une surface "appropriée", les experts ne trouveront rien. On comprend mieux, finalement, pourquoi notre cambrioleur n'a pas pris la peine d'enfiler une paire de gants.

Après une première nuit compliquée, on se demande comment on va se réapproprier sa maison. Comment on va pouvoir se sentir de nouveau en sécurité. Comment on va réussir à passer cette violation de son intimité.

La plainte

Après un cambriolage, il faut bien évidemment aller porter plainte. Direction donc le commissariat. Pour commencer, il faut s'enregistrer à l'accueil qui se trouve dans le hall du bâtiment. Lieu qui sert également de salle d'attente. On ne se sent pas très à l'aise. Un sentiment heureusement rapidement dissipé grâce à la bonne humeur communicative du policier en faction.

Pendant une bonne heure, l'enquêteur a consciencieusement rempli la plainte. Il a tout noté. Dressé la liste des objets volés. Recupéré les fichiers vidéo de la caméra de

surveillance. On en profite alors pour lui demander ce que risque le cambrioleur s'il se fait prendre. En surfant sur Internet, on a découvert que le Code pénal prévoyait une peine allant jusqu'à 5 ans de prison.

Quels sont vos conseils ?

À

Mini keyboard: § - © - " - ' - ® - « - ª - ´ - ¨ - » _____

Lorsqu'on se fait cambrioler

Mini keyboard: ã§ - ã© - ã¨ - ' - ã® - ã« - ãª - ã´ - ã - ã»